



*Communiqué de presse
Paris, le 5 novembre 2018*

Programme national pour l'alimentation : Retour sur les projets financés en 2017 et les perspectives de 2018 - 2019

Depuis 2010, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation lance chaque année un appel à projets (AAP) répondant aux priorités des 4 axes du Programme national pour l'alimentation : la justice sociale, l'éducation alimentaire de la jeunesse, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'ancrage territorial de l'alimentation. Depuis maintenant trois ans, il porte une attention particulière aux projets alimentaires territoriaux (PAT). L'AAP lancé en 2017 a permis de retenir 15 projets au niveau national, dont 2 en Ile-de-France. Depuis 2016, ces projets sont cofinancés par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), pour un montant d'aide de 431 000 euros, avec une observation attentive de la dimension environnementale des candidatures. Le budget total des projets financés s'élève à 4,8 millions d'euros.

Pour une politique de l'alimentation renouvelée

L'ambition du Programme national pour l'alimentation (PNA) est **d'offrir à chaque citoyen les conditions du choix de son alimentation en fonction de ses souhaits, de ses contraintes et de ses besoins nutritionnels, pour son bien-être et sa santé.** L'essence même du PNA est le partenariat avec les acteurs privés, les collectivités territoriales et le monde associatif.

L'État intervient comme un facilitateur et un catalyseur des initiatives de l'ensemble des partenaires impliqués.

Favoriser et encourager l'émergence d'actions de terrain, adaptées aux besoins locaux et basées avant tout sur le volontariat des acteurs est l'un des principaux enjeux de ce programme.

Bilan de l'appel à projets en 2017

Dans le contexte des **États généraux de l'alimentation qui se sont déroulés du 20 juillet au 21 décembre 2017**, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a lancé le 27 septembre 2017 cet appel à projets national, qui a reçu de très nombreuses candidatures franciliennes. Au total, 33 projets ont été retenus au niveau national. Les 2 lauréats franciliens, co-financés par l'ADEME Ile-de-France et la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France (DRIAAF), sont :

- [l'ADEPRINA](#) pour son projet de recherche-action sur l'intérêt d'un dispositif couplant production et transformation de produits frais dans les parties communes d'un quartier d'habitat social à Longjumeau Sud ;
- [le CCAS d'Aubervilliers](#) pour son projet de cantine solidaire anti gaspi intitulé « Rest'Auber », approvisionnée par des excédents de la restauration collective publique et privée.

Cet appel à projets a été décliné au niveau régional et trois autres candidats ont été retenus et soutenus en 2018 au titre par la DRIAAF :

- [l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives](#) qui souhaite mener à bien une réflexion sur les leviers d'optimisation de l'aide alimentaire à l'échelle d'un territoire. Cette réflexion s'accompagnera d'une phase pilote dans un secteur du Grand Paris ;
- [la Défense des Aliments](#) avec un projet collaboratif de lutte contre le gaspillage alimentaire dans le quartier d'affaires de la Défense ;
- [le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse](#) pour son projet alimentaire territorial (PAT) sur le territoire du Sud Yvelines en partenariat avec la Bergerie nationale de Rambouillet.

RAPPEL : L'appel à projets national 2018 du PNA

Les projets présentés devront s'inscrire dans l'un ou l'autre des thèmes suivants :

- Thème 1 : **Soutien à l'émergence de nouveaux PAT ;**
- Thème 2 : **Essaimage de démarches ou dispositifs exemplaires.**

Les candidatures pour l'appel à projets régional se font ainsi selon la même procédure que l'appel à projets national.

La période du dépôt des dossiers : du 24 septembre au 16 novembre 2018.

Vous pouvez retrouver toutes les informations pratiques sur [ce lien](#).

Pour aller plus loin :

- [L'appel à projet du PNA 2018-2019](#)
- [L'appel à projet régional du PNA 2019](#)

Contact presse ADEME IDF :

Tiphaine ARMAND – tiphainearmand@havas.com – 0625286428

Contact presse DRIAAF IDF :

Bertrand MANTEROLA – bertrand.manterola@agriculture.gouv.fr – 01 41 24 17 21

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire. **L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.** www.ademe.fr / @ademe